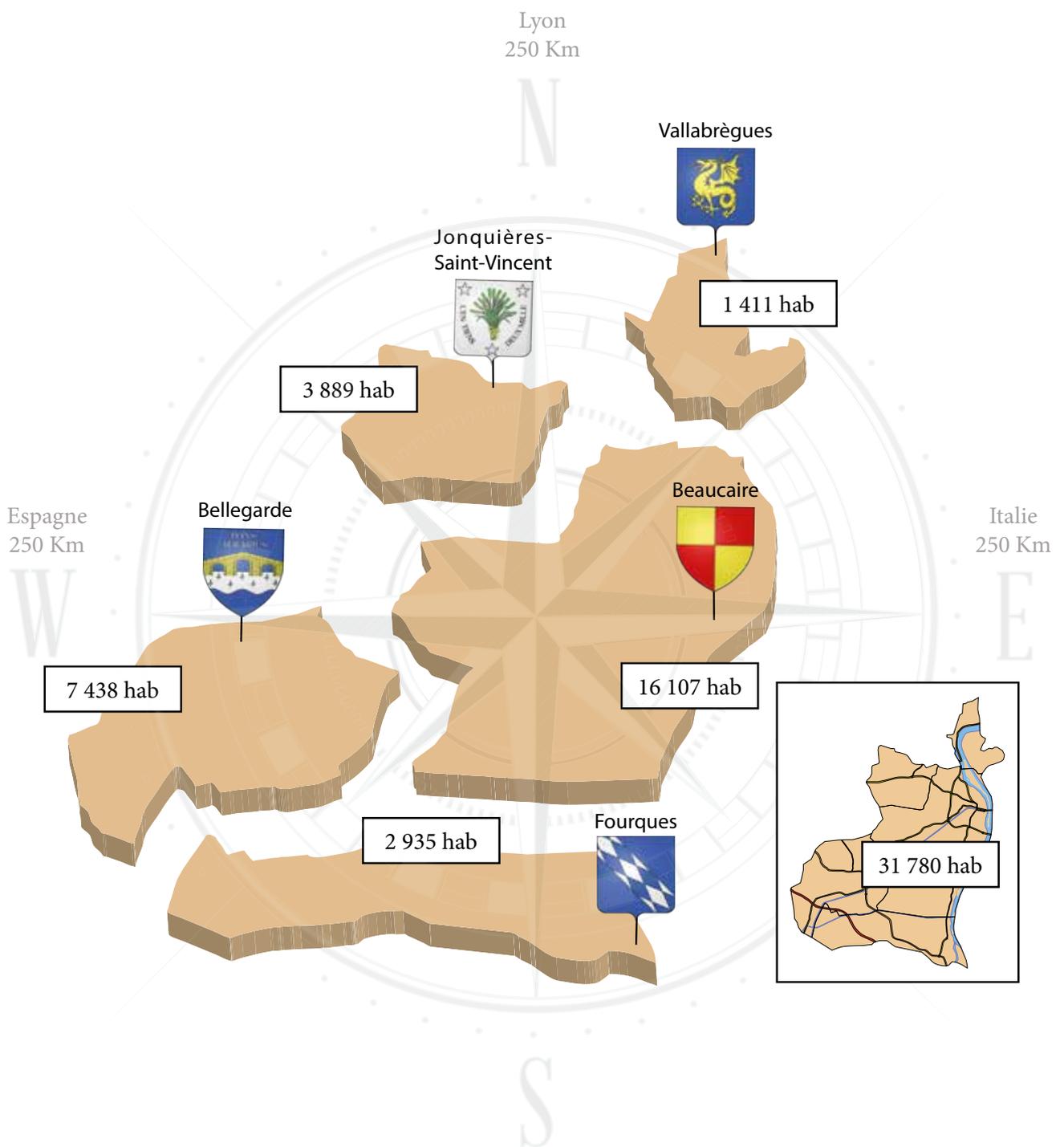


# Rapport d'activités ordures ménagères 2020



**CCBTA**  
Communauté de communes  
Beaucaire Terre d'Argence

La loi n°95-101 du 2 Février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, « dite loi Barnier » met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cet objectif, la loi précise que le Président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) doit présenter « **un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers** » et la mettre à la disposition du public. Ce rapport contribue à mieux connaître et faire connaître l'ensemble des conditions techniques organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public d'élimination des déchets est exécuté. Le rapport afférent à l'année 2020 est présenté au conseil communal.



| Population            | 2020         | 2019  | Progression  |
|-----------------------|--------------|-------|--------------|
| Beaucaire             | <b>16107</b> | 16045 | <b>+62</b>   |
| Bellegarde            | <b>7438</b>  | 7210  | <b>+228</b>  |
| Fourques              | <b>2935</b>  | 2852  | <b>+83</b>   |
| Jonquières-St-Vincent | <b>3889</b>  | 3816  | <b>+73</b>   |
| Vallabrègues          | <b>1411</b>  | 1408  | <b>+3</b>    |
| <b>Total</b>          | <b>31780</b> | 31331 | <b>+ 449</b> |

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018, la société Nicollin est chargée de la collecte des déchets sur les communes de Jonquières, Fourques et sur la ZUP de Beaucaire. Cette réorganisation a permis de renforcer les équipes de propreté urbaine puisque quatre agents, dont le travail était jusque-là dédié à la collecte, ont été réaffectés au nettoyage des rues. Ils œuvrent désormais quotidiennement dans les communes membres de la CCBTA, équipés d'une balayeuse avec lance à eau sous pression ou avec des brouettes pour ramasser les déchets oubliés. Déjà remarquée par de nombreux riverains, l'action des agents permet de rendre nos rues plus agréables mais n'exclut pas l'engagement de tous. **Les sacs de tri sélectif sont à sortir à partir de 20 heures et jusqu'à 5 heures 30 le jour du passage.** Tout en gardant à l'esprit que la réduction des ordures ménagères est un enjeu majeur : **10084 tonnes ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CCBTA en 2020.** Trier plus ou trier mieux permettrait de réduire sensiblement les taxes d'enlèvement d'ordures ménagères.

## **2020 année confinée.**

Les équipes du service environnement et de notre prestataire ont continué à travailler quotidiennement dans le respect des gestes barrières avec quelques aménagements pour assurer le ramassage des déchets.

- **délocalisation des points de départ des collectes Beaucaire ; Bellegarde ; Jonquières-Saint-Vincent.**
- **étalement des horaires de travail des agents pour éviter qu'ils se croisent.**

## Chiffres clés

# 10 084

Tonnes d'OM  
collectées sur le  
territoire en 2020

**SRE : 6529,28t à 160,24€ ht la tonne**

**SITOM : 3554,28t à 84,83€ ht la tonne**

**Coût moyen pour la CCBTA 133,65 € ht la tonne**

| Année de référence | Tonnage ordures ménagères | Tonnage collecte sélective |
|--------------------|---------------------------|----------------------------|
| 2015               | 9035                      | 702                        |
| 2016               | 3165                      | 797                        |
| 2017               | 9408                      | 818                        |
| 2018               | 9734                      | 848                        |
| 2019               | 9644                      | 803                        |
| <b>2020</b>        | <b>10084</b>              | <b>859</b>                 |

• 317 kilos par habitant c'est le chiffre officiel concernant les évacuations d'ordures ménagères sur le territoire durant l'année écoulée.

**Les habitants de la Terre d'Argence font bien moins que la moyenne nationale qui est de 249 kilos par habitant.**

• Chaque administré de la Terre d'Argence a jeté, en moyenne 11 kilos de plus dans le sac noir qu'en 2019.

• Augmentation des tonnages des OM s'explique par les périodes de confinement de la population qui a plus consommé à domicile ( repas ; course en ligne ; travaux et rangement du domicile ).

### Le verre

**743 tonnes** ont été collectées en 2020 sur les différents points d'apports volontaires du territoire. C'est 75 tonnes de plus qu'en 2019 (668). Les derniers chiffres de l'ADEME sont éloquents. En moyenne, un français « produit » 50 kilos par an avec les bouteilles et les contenants alimentaires notamment. Sur le territoire de la CCBTA, **23,36 kilos ont été évacués vers les colonnes « vertes »** prévues à cet effet. On peut donc considérer qu'à l'échelle de nos cinq communes (sur une base de 26,64 kilos supplémentaires par personne), **il manque plus de 847 tonnes qui finissent invariablement dans le sac noir**. Outre le côté écologique, avec un matériau recyclable à l'infini, les coûts représentent une petite fortune à l'échelle de notre territoire.

Les habitants du territoire ont fait mieux que les années précédentes ( 668t en 2019 pour 743t en 2020 ) mais le chemin est encore long.

**Objectif : 0 verre dans les sacs noir**

## Chiffres clés

les frais de traitement liés aux ordures ménagères sont facturés 84,83 € la tonne par le SITOM et 160,24 € par SRE.

Traitement du verre à la tonne : 29,49 ht €

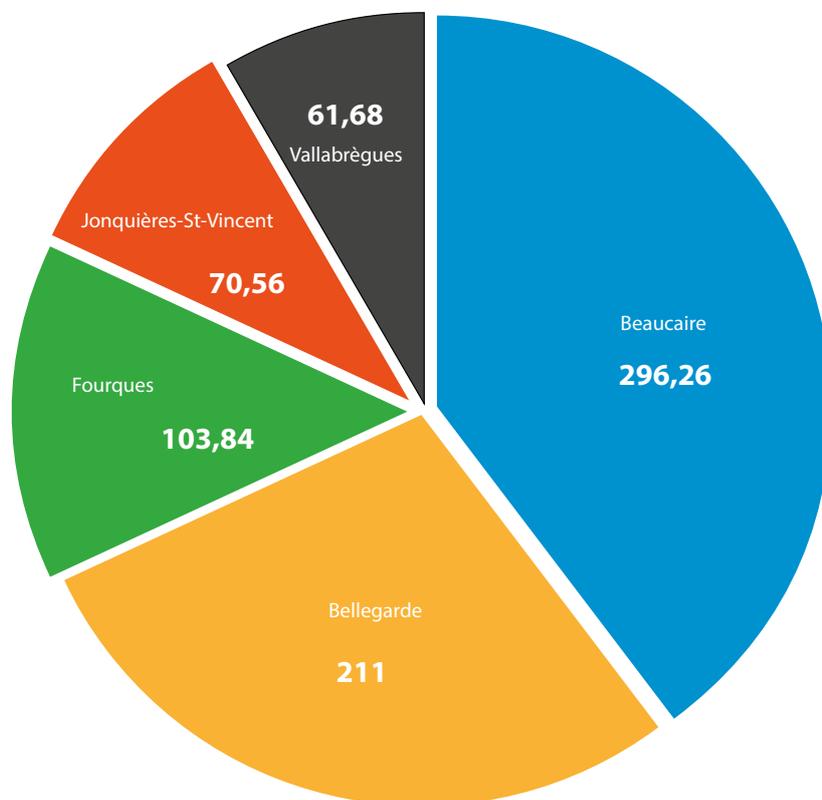
1 tonne de verre  
valorisé rapporte  
**27 €**  
en moyenne

Grâce aux 743 t triées par les habitants, la collectivité a pu économiser **105 191 € ttc**, (soit 2,4% de la TEOM)

Sans cela la TEOM aurait été de 14,49% au lieu de 14,15%

Le « manque à gagner » reste encore de l'ordre de **119 915 € ttc** (soit 2,79% de la TEOM) par an.

Enlèvement du verre (en tonnes)



### Le papier

229 tonnes de papier ont été collectées dans les colonnes dédiées sur l'ensemble de nos cinq communes en 2020, soit 85,77 tonnes de moins qu'en 2019. On observe, qu'au mieux, on retrouve journaux, revues et magazines dans les sacs de tri sélectif. La grande majorité d'entre eux échouent encore, hélas, au milieu des ordures ménagères. **En ce qui concerne notre territoire, nous sommes 7,20 kilos par administré sur l'année civile pour le papier.** Les derniers chiffres en France ( 2020 ) annoncent un total de 18 kilos par habitant.

## Chiffres clés

les frais de traitement liés aux ordures ménagères sont facturés 84,83 € la tonne par le SITOM et 160,24 € par SRE.

Traitement du papier à la tonne: 126,72ht€

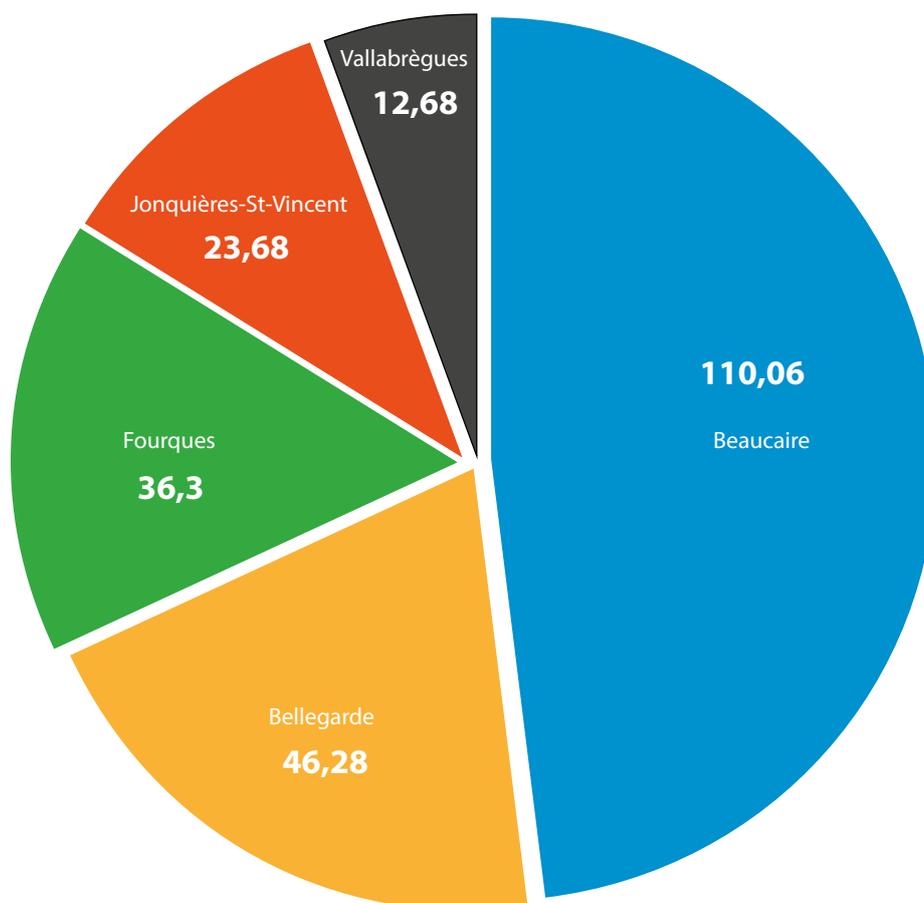
1 tonne de papier valorisé rapporte  
**1,23€**  
en moyenne

Grâce aux 229 t triées par les habitants, la collectivité a pu économiser **2027 € ttc**,

Le « manque à gagner » reste encore de l'ordre de **3037 € ttc** par an.

Le cours du papier a fortement baissé en 2020 ce qui explique ces chiffres en temps normal les écarts sont plus importants et l'économie réalisée est loin d'être négligeable.

Enlèvement du papier (en tonnes)



### Le textile

37 points d'apports volontaires destinés au recyclage des textiles sont disséminés sur le territoire de la CCBTA. La société Philtex and Recycling gère directement la pose et l'enlèvement dans ces colonnes dédiées. La CCBTA n'est de fait pas impactée financièrement dans ces opérations.

100,85 tonnes ont été collectées en 2020 sur l'ensemble du territoire (97,444 tonnes en 2019).

Il faut également noter que ces colonnes sont encore aujourd'hui trop souvent vandalisées ou dérobées, ce qui influe naturellement sur les tonnages potentiels. Des particuliers font également le choix de se déplacer vers des ressourceries ou associations humanitaires.

Selon l'ADEME, 90% des textiles usagés, linge de maison usagé et chaussures usagées mis sur le marché en France ne sont hélas pas collectés et se retrouvent régulièrement dans le sac noir. Comme tous les ans, il est bon de rappeler que sans ces filières spécialisées, l'élimination de ces déchets spécifiques coûterait cinq à six fois plus cher à la collectivité.

## Chiffres clés

100,85 tonnes de textile recyclé dans le respect de l'environnement.

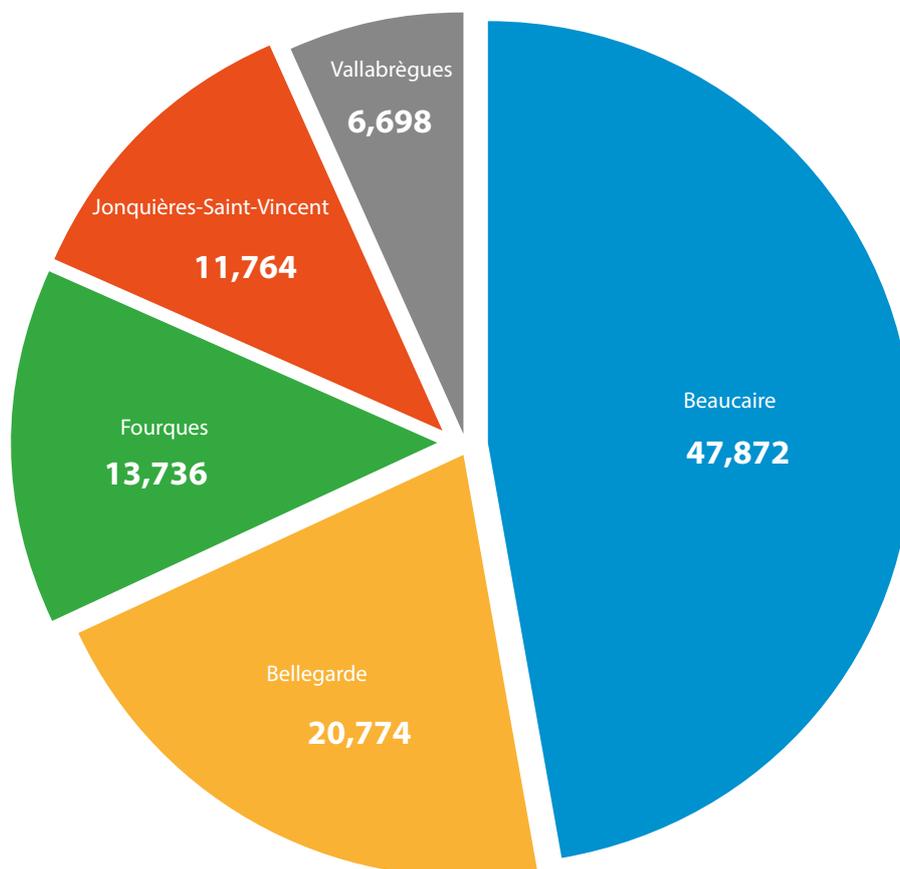
**Une économie de 13 479€** par an.

La marge de progression est grande puisque nous pourrions tripler cette économie.

**Traitement coût à la tonne 2020 : 0 ht €**

**3,17 kg/ hab.**  
collectés sur le  
territoire

Enlèvement du textile (en tonnes)



## La propreté urbaine

enlèvement de graffitis  
capture de pigeons

la société Ciel Vert est mandatée par la CCBTA pour procéder à l'enlèvement de graffitis par hydro gommage et aérogommage sur le territoire.

Les communes avisent la brigade « Environnement et incivilités » afin de procéder au nettoyage.

222 m<sup>2</sup> (9,72% de surface en moins qu'en 2019 (245,9 m<sup>2</sup>) ont été traités pour un montant de 2917,09 € TTC, soit 13,14€ le mètre carré traité.

En 2020 ECO nuisible a capturé **878 pigeons.**

coût de l'opération sur l'année : 14 364 euros.

Cela permet de réduire les déjections des pigeons dans nos communes qui dégradent toitures, véhicules, voiries, places...

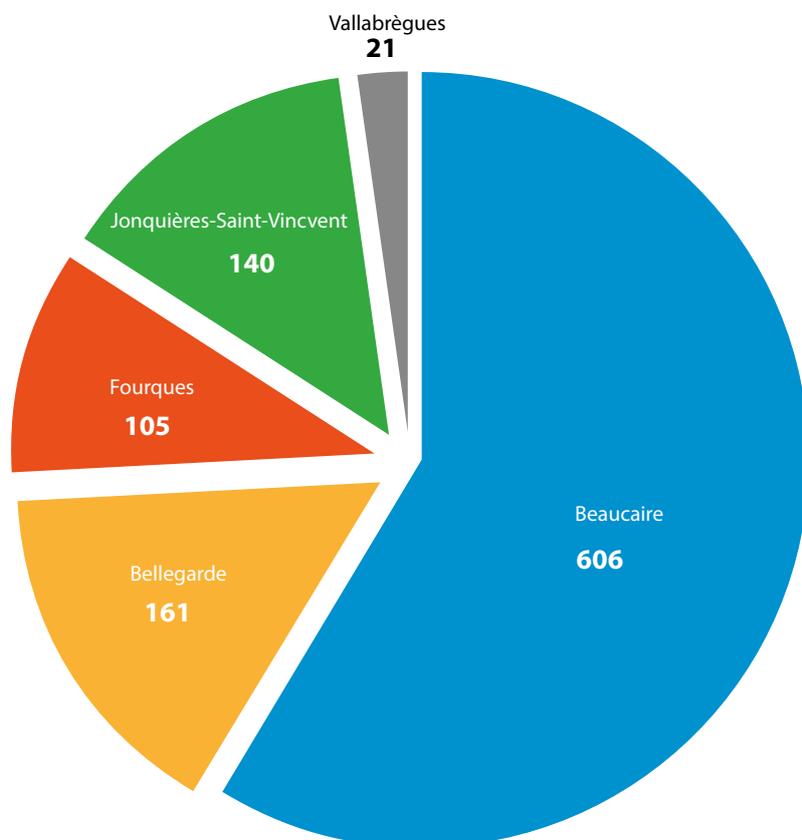
Les pigeons ont été relâchés dans des zones protégées hors territoire de la CCBTA

**204,71t**  
de déchets de balayage  
récoltés sur les 5 communes en 2020

## La propreté urbaine encombrants hors déchèterie

1033 appels ont été enregistrés en 2020 au siège de la CCBTA. Le chiffre, en hausse par rapport à l'année précédente (868 en 2019), ne doit hélas pas occulter le fait que les équipes sont toujours autant sollicitées pour évacuer des centaines de mètres cubes qui souillent les espaces publics. Malgré le soutien logistique (prise de rendez-vous pour faire enlever ses déchets non ménagers ou quatre déchèteries implantées sur le territoire, totalement gratuites pour les particuliers), force est de constater que le problème des dépôts sauvages reste récurrent sur le territoire. Les équipes dévolues à cette activité ramassent à minima 12 m<sup>3</sup> de déchets non ménagers tous les jours de la semaine.

Nombre d'appels téléphoniques par communes



L'institution de la redevance spéciale est obligatoire depuis le 1er janvier 1993 (loi du 13 Juillet 1992, codifiée à l'article L.2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales). Elle est appliquée à la CCBTA depuis 2011.

Pour les producteurs de déchets non ménagers (entreprises ou administrations), la redevance spéciale correspond à une rémunération du service public rendue par la collectivité (collecte et traitement). La redevance spéciale est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour l'élimination de ces déchets et permet de ne pas faire supporter le coût d'élimination des déchets non ménagers à des particuliers.

La redevance spéciale est due par toute entreprise ou administration, localisée dans le périmètre de la collectivité et dont les déchets sont éliminés dans le cadre du service public. Les redevables sont principalement des entreprises commerciales, artisanales, industrielles, de services et des administrations. La redevance est établie en fonction du service rendu et notamment de la quantité de déchets collectés et traités.

Le tarif peut intégrer divers paramètres tels que :

- **Le coût de pré-collecte** (bacs loués) ;
- **Le coût de collecte** (fréquence, collecte sélective ou collecte spécifique) ;
- **Le coût de traitement** (différencié s'il y a plusieurs traitements) ;
- **Les frais de gestion** (personnel, matériel, entretien, gestion de la facturation, impayés et contentieux

Le mode de calcul La délibération du conseil communautaire (5 Février 2013) rappelle les règles en vigueur adoptées en 2011. Les entreprises collectées à concurrence de 660 litres par semaine ne sont pas assujetties à la redevance spéciale. L'abonnement (Ab) représente la somme de 30,71 € par an (montant arrondi à 30 € par an).

## Les recettes

**38 entreprises ont été assujetties à la redevance spéciale sur le territoire de la Terre d'Argence en 2020.**

**Recette de 47 597,95€**

## Calcul

**Ordures Ménagères (OM)** La tarification correspond au coût de la collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilés. Ce coût est déterminé par :

**le « volume de bacs X fréquence de collecte (nombre de fois par semaine) X nombre de semaines X prix au litre ».**

La délibération du conseil communautaire, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011, a fixé les règles de tarification suivante : Non assujettissement à la redevance spéciale des déchets collectés à concurrence de 660 litres (soit un bac de 330 litres collecté deux fois par semaine).

•Au-delà de 660 litres, assujettissement selon la formule suivante :

$$\text{RS} = \text{Ab} + \text{OM}$$

**RS : Montant de la redevance spéciale à payer**

**Ab : Mise à disposition d'un bac de 330 à 660 litres (soit 30 € par an).**

**OM : Coût de la collecte et du traitement (base N-1)**

**Le calcul de redevance pour l'année 2020 se décompose comme suit :**

**Le coût est calculé en prenant en compte le coût total des déchets ménagers sur l'année -1 soit 2019, en déduisant les dépenses liées aux déchèteries, les recettes de valorisation des matériaux et les autres recettes diverses liées aux déchets ménagers. En tenant compte de ces paramètres, le coût 2019 s'élève à 2 802 091,21 € pour 9720 tonnes d'ordures ménagères collectées, soit un coût à la tonne de 288,27 €.**

**Le coût au litre est fixé par la délibération du 9 décembre 2019 pour 2020.**

Coût 2019 : 288,27 euros/tonne

Densité OM : 0,15 kg/litre (données ADEME) : 1 tonne équivaut à 6666,66 litres.

Coût au litre : 0,0432 euros

Non facturation des volumes collectés au titre du tri sélectif, afin d'inciter les usagers du service à trier davantage.

Base de facturation : 47 semaines par an sauf établissements scolaires (36 semaines) et camping (8 semaines).

Outre ses missions quotidiennes de collecte et de propreté urbaine, le service Environnement de la CCBTA gère également directement la distribution de sacs de tri sélectif à l'ensemble des administrés du territoire. Cette année encore, les agents ont organisé durant six semaines des permanences dans toutes les communes pour fournir la dotation. 7751 foyers ont ainsi été servis durant la campagne.

Le magazine « Feuilles d'Argence » consacre une large place aux actions mises en place dans chacun de ses numéros. En 2019, le tri, le gaspillage, la propreté urbaine ont trouvé un large écho à l'intérieur de ses pages.

Tout au long de l'année, le service Environnement de la CCBTA communique largement sur ses actions, qu'elles soient pérennes ou ponctuelles. Ainsi, il utilise les supports de communications classiques (presse quotidienne régionale, site internet de la CCBTA et réseaux sociaux) pour aviser les administrés de tout changement de tournées par exemple. S'appuyant sur le service Communication, il réalise en interne tous documents relatifs (flyers de prévention, cartes, informations ciblées...)

• Affiche des distributions de sacs de tri

**Avis aux habitants de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence**

**Distribution de sacs jaunes pour le tri sélectif au siège de la CCBTA**



La CCBTA procédera à une distribution classique au siège de la CCBTA (1 avenue de la Croix Blanche, Beaucaire), les jours suivants de 8h30 à 13h et de 13h30 à 16h30 :  
- Du lundi 25 au vendredi 29 mai inclus.  
- Du 2 au 5 juin inclus.

Il vous sera demandé un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

Nous vous demandons un **RESPECT ABSOLU** des règles sanitaires et des gestes barrières



**Communiqué**  
Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

**Ensemble, gardons notre ville propre**

Madame, Monsieur,  
La collecte des sacs de tri dans votre rue se fait en porte à porte. Veuillez sortir vos sacs de tri après 19h.

**UNIQUEMENT Le mardi soir / Le mercredi soir**

Pour rappel, les ordures ménagères, le verre et le papier doivent être déposés dans les colonnes appropriées et les encombrants doivent être apportés en déchèterie.

**Merci de continuer vos efforts de tri.**

Le Service environnement de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

1, avenue de la Croix Blanche - 30200 Beaucaire  
Tel. 04 66 84 54 54 / Fax 04 66 59 10 21  
Site internet : www.beaucaireterredargence.fr  
Facebook : CC.Terre d'Argence

Communication Officielle de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

A l'attention des habitants des Mairies

**INTENEURS ORDURES MENAGERES :**  
Nous rappelons qu'en cas de collecte, il est demandé aux habitants de sortir leurs sacs de tri à l'heure indiquée et de les déposer dans les colonnes appropriées. Cette action collective nous permet de gérer votre territoire de manière optimale.

**LECTIVE :**  
Les papiers doivent être soigneusement triés et déposés dans les colonnes appropriées. Les encombrants doivent être apportés en déchèterie. Nous vous remercions de votre coopération et de votre respect de ces consignes.

CCBTA  
04 66 59 10 21

• Communication interne carte de localisation des PAV pour les chauffeurs

Commentaires :

**Bellegarde**




• Information dans le Feuilles d'Argence

**Gardons nos villes propres**

Let's keep our cities clean / Mantengamos nuestras ciudades limpias

La propreté urbaine est un combat du quotidien. CCBTA met à disposition des habitants quatre déchèteries, un service encombrant et gère les collectes ordures ménagères et sélective. Ensemble, adoptons les bons gestes pour garder nos villes propres !

Les quatre déchèteries de la CCBTA sont ouvertes et à votre disposition :

- Bellegarde
- Beaucaire
- Fouquieres
- Jonglaires-Saint-Vincent
- Vallabrègues

Quand sortir les sacs jaunes pour le tri sélectif ?

Papiers et verres : utiliser les points de collecte !

contact avec les agents de la CCBTA

Quand faut-il sortir ses sacs jaunes dans nos communes ?

Beaucaire : Le mardi soir

Bellegarde : Le mercredi soir

Fouquieres : Le mardi soir

Jonglaires-Saint-Vincent : Le mardi soir

Vallabrègues : Le mardi soir

Où se procurer les sacs jaunes ?

Où se procurer les sacs de déjections canines ?

04 66 84 54 54

# Les déchèteries

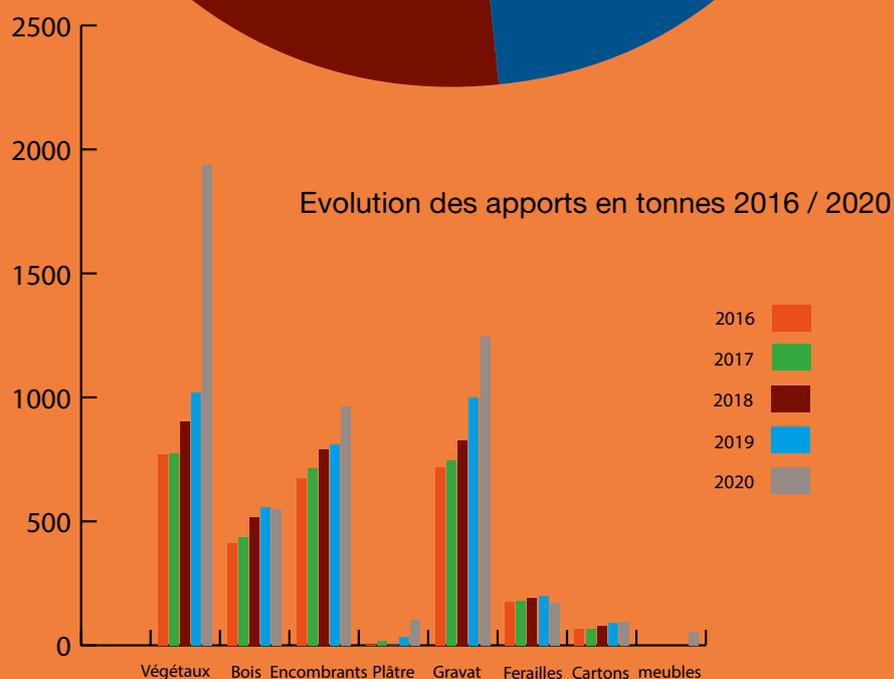
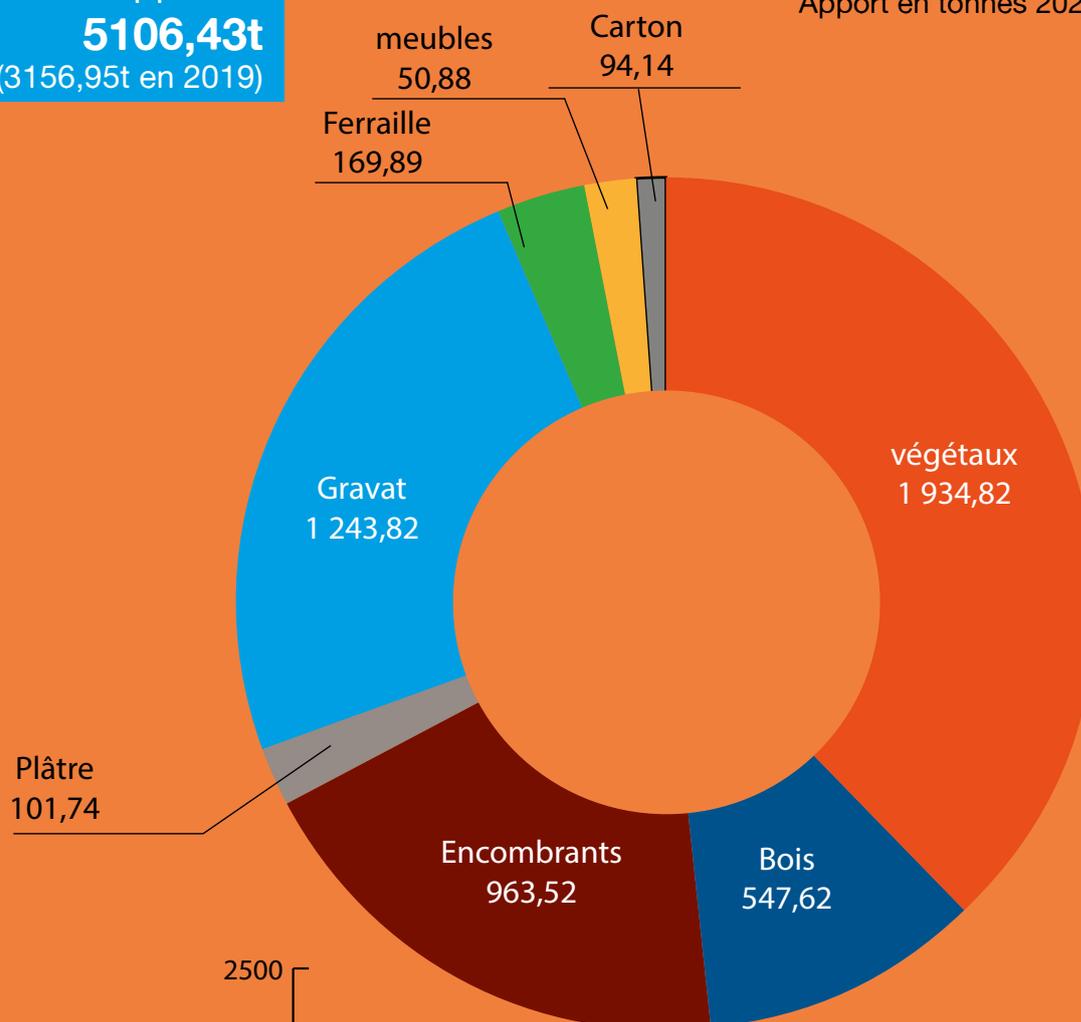
Beaucaire

Total des apports :

**5106,43t**

(3156,95t en 2019)

Apport en tonnes 2020



Jours et horaires d'ouverture de la déchèterie de Beaucaire

**En hiver**

Lundi au samedi 8h30 à 12h et 14h à 17h30

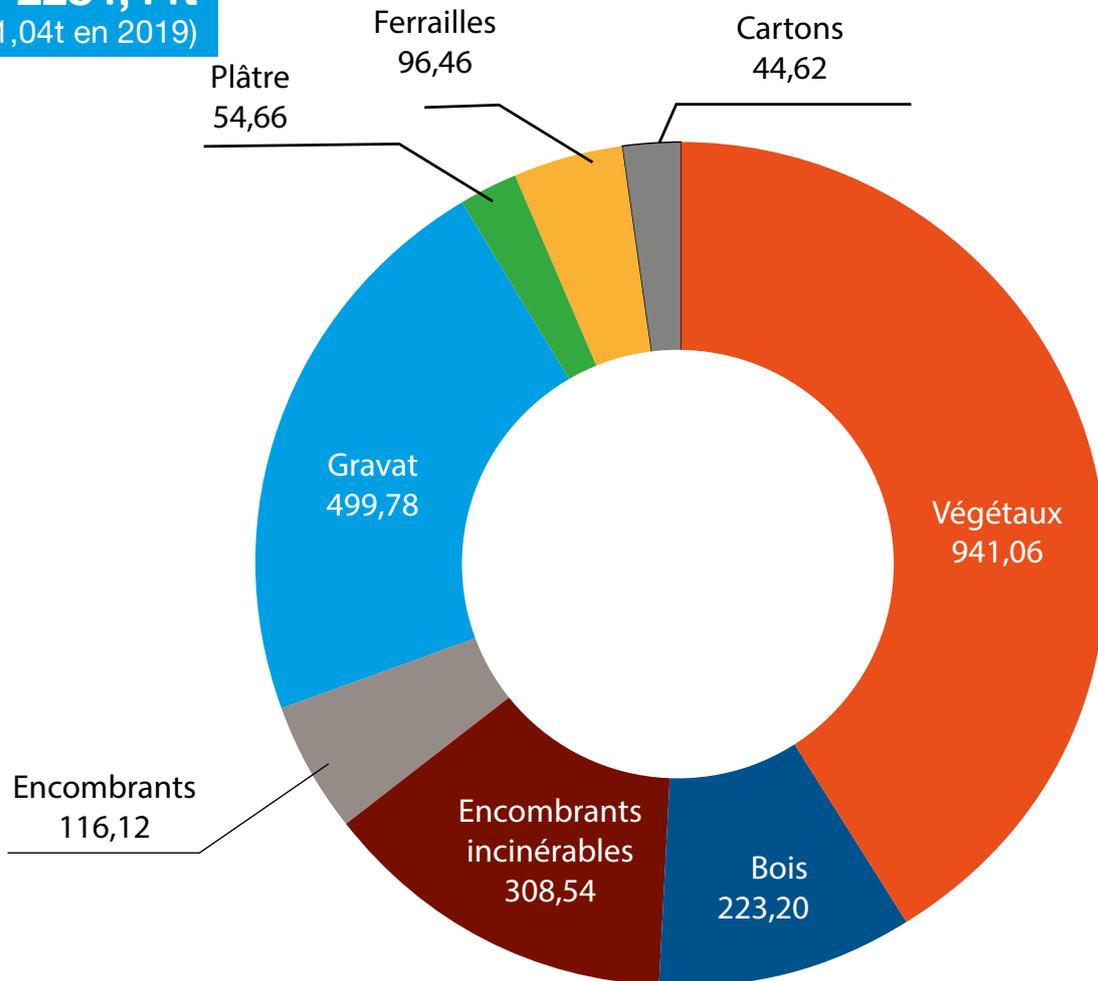
Dimanche 9h à 12h

**En juillet / Août**

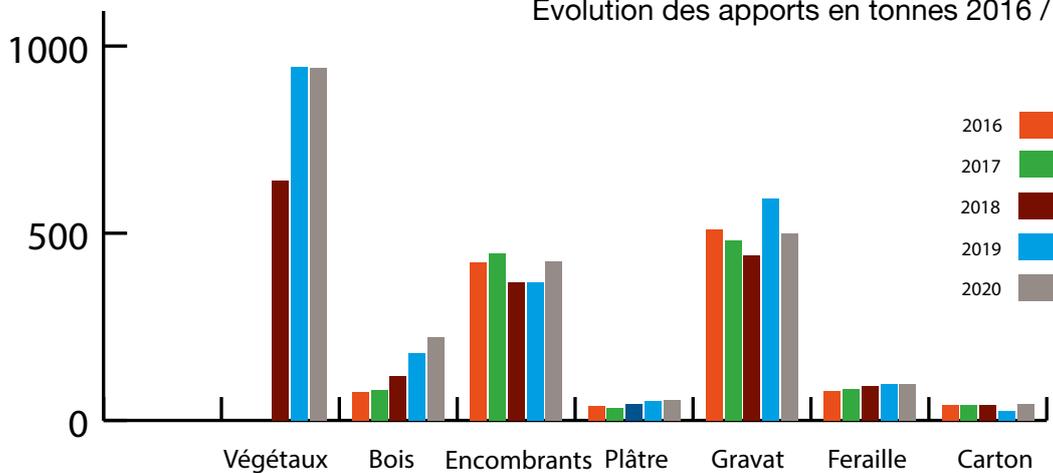
Lundi au samedi 8h30 à 12h et 15h à 18h30 Dimanche 9h à 12h

Apport en tonnes 2020

Total des apports :  
**2284,44t**  
(2261,04t en 2019)



Evolution des apports en tonnes 2016 / 2020



Jours et horaires d'ouverture de la déchèterie de Bellegarde

**En hiver** : Mardi, mercredi et jeudi : 14h à 17h30  
Vendredi et samedi de 8h30 à 12h et 14h à 17h30  
Dimanche 9h à 12h

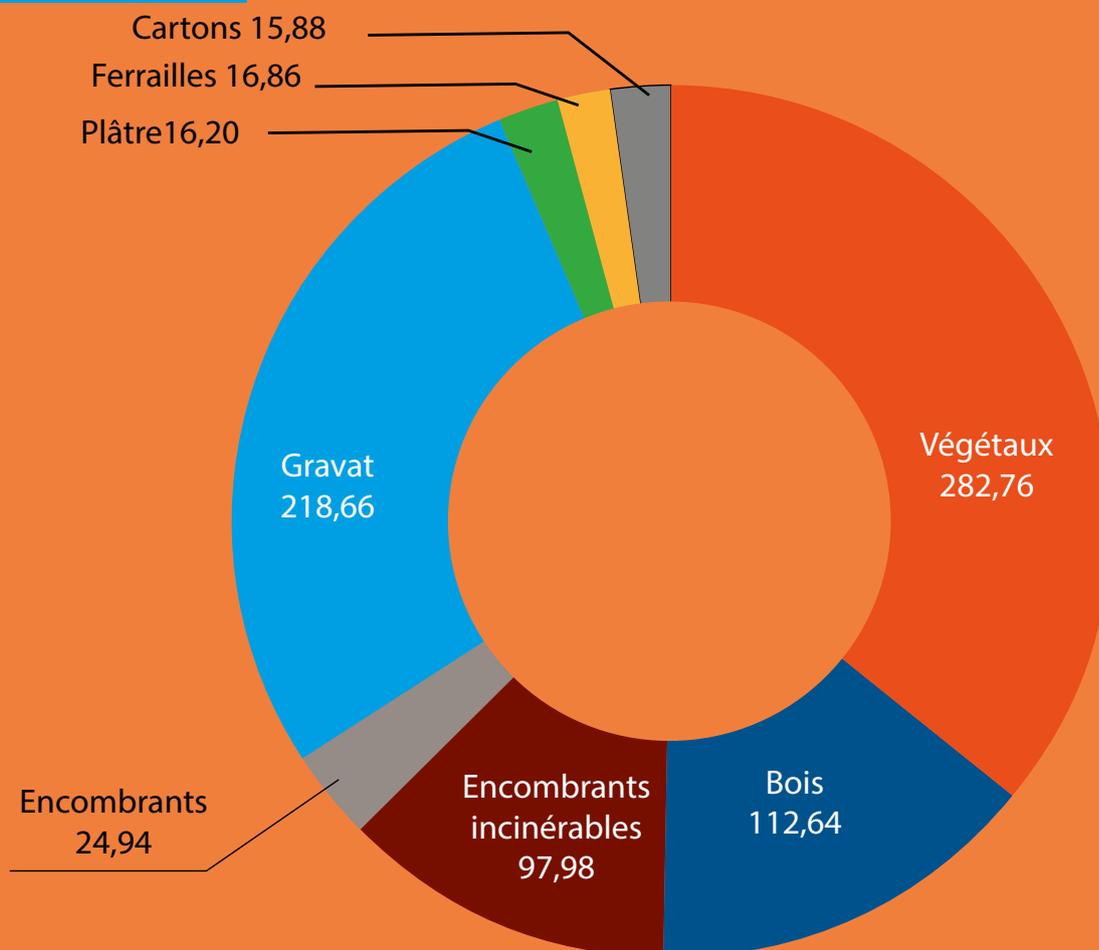
**En juillet / Août** : Mardi, mercredi et jeudi : 15h à 18h30 Vendredi et samedi de 8h30 à 12h et 15h à 18h30

# Les déchèteries

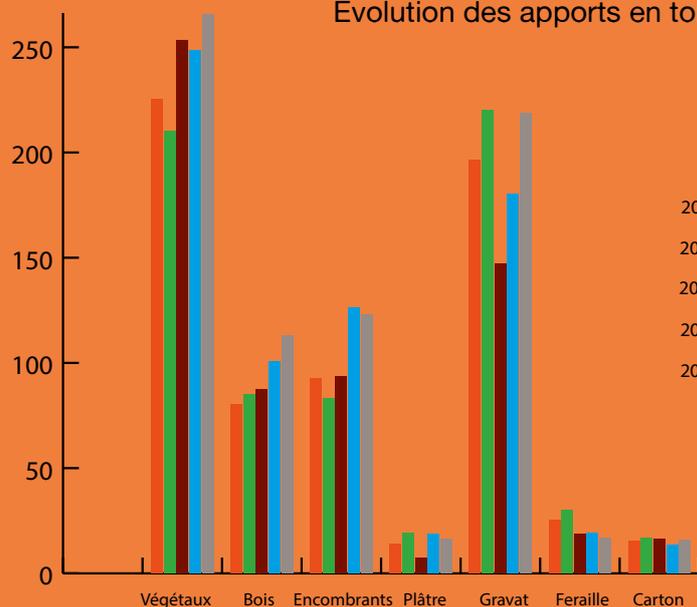
Fourques

Total des apports :  
**785,62t**  
(707,42t en 2019)

Apport en tonnes 2020



Evolution des apports en tonnes 2016 / 2020



Jours et horaires d'ouverture de la déchèterie de Fourques

**En hiver**

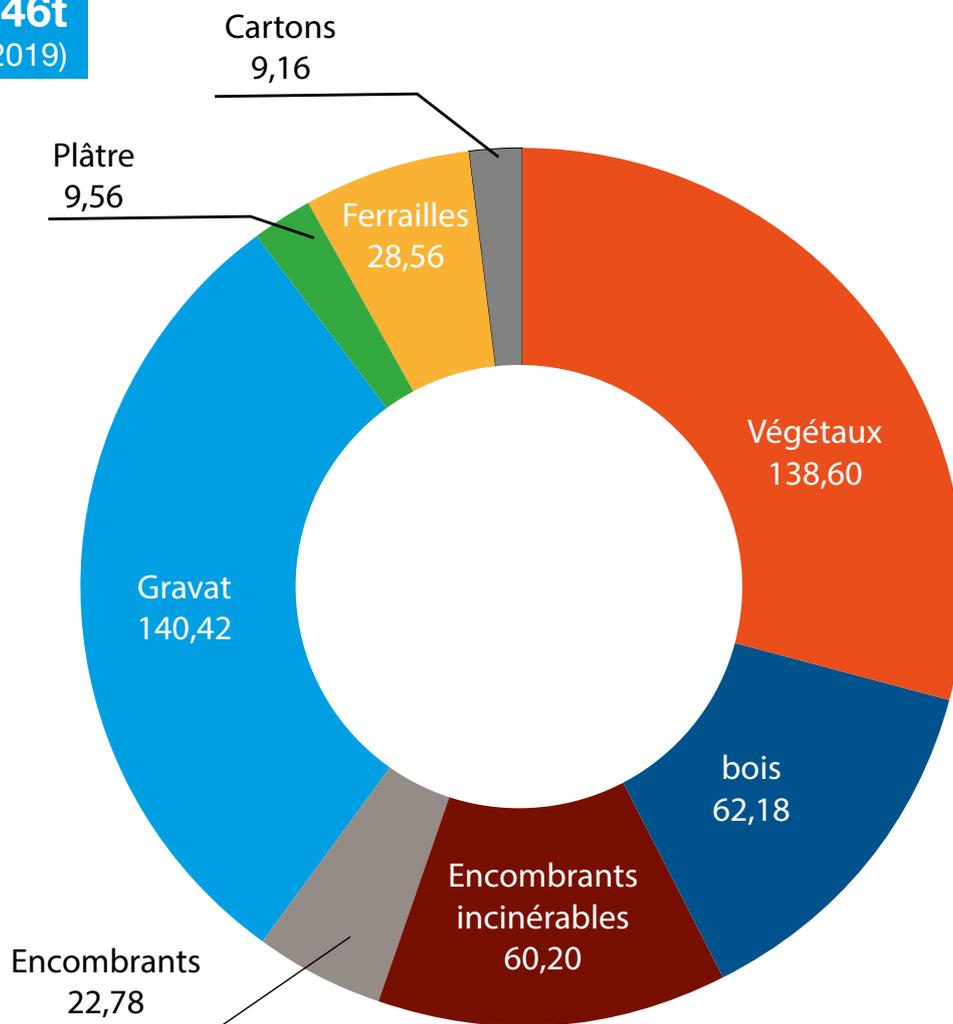
Lundi 8h30 à 12h / Mercredi 8h30 à 12h / Vendredi 14h à 17h30  
Samedi 8h30 à 12h et 14h à 17h30 / Dimanche 9h à 12h

**En juillet / Août**

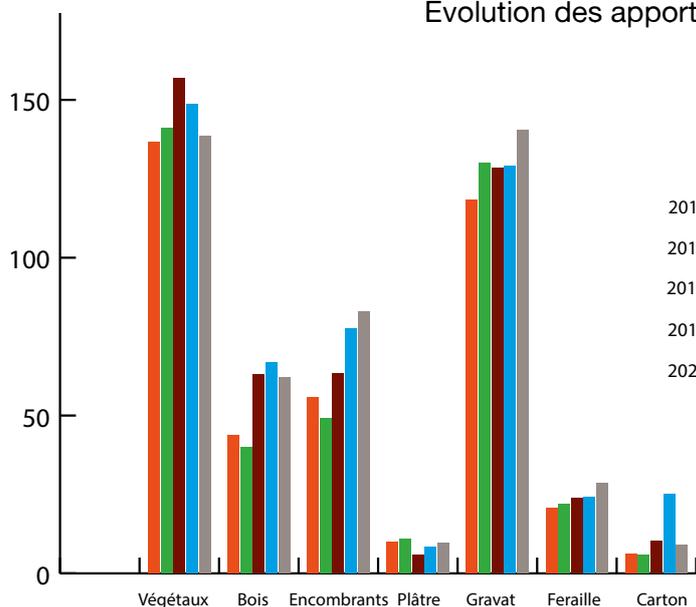
Lundi 8h30 à 12h / Mercredi 8h30 à 12h / Vendredi 15h à 18h30 / Samedi 8h30 à 12h et 15h à 18h30

Apport en tonnes 2020

Total des apports :  
**471,46t**  
(480,01t en 2019)



Evolution des apports en tonnes 2016 / 2020



Jours et horaires d'ouverture de la déchèterie de Vallabrègues

**En hiver**

Lundi 14h à 17h30

Mercredi 14h à 17h30

Samedi 8h30 à 12h et 14h à 17h30

**En juillet / Août**

Lundi 15h à 18h30

Mercredi 15h à 18h30

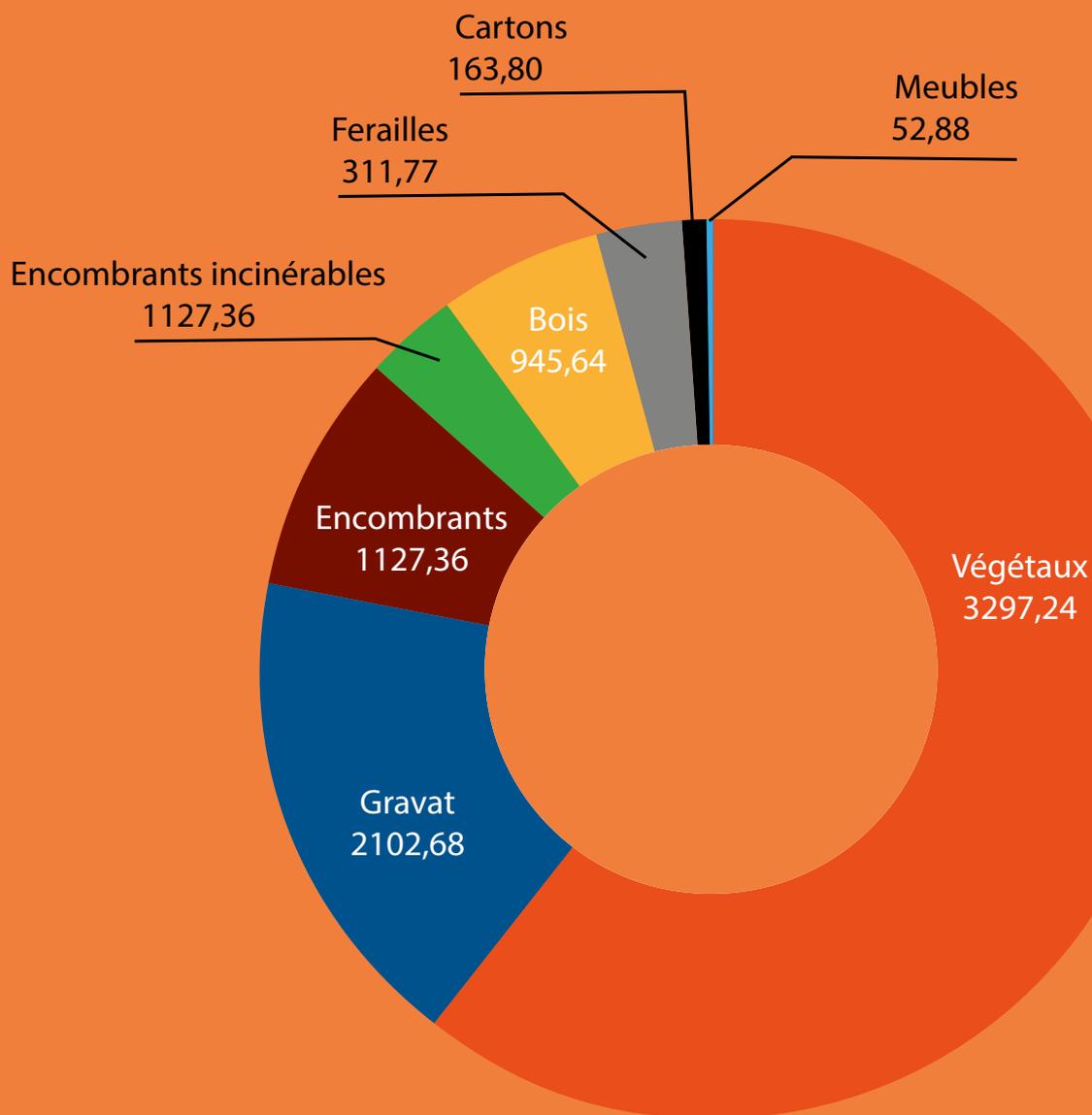
Samedi 8h30 à 12h et 15h à 18h30

# Les déchèteries

Tonnage toutes déchèteries confondues

Total des apports :  
**8650,25t**  
(7167,94t en 2019)

Apport en tonnes 2019  
hors déchets D3E et déchets ménagers spéciaux

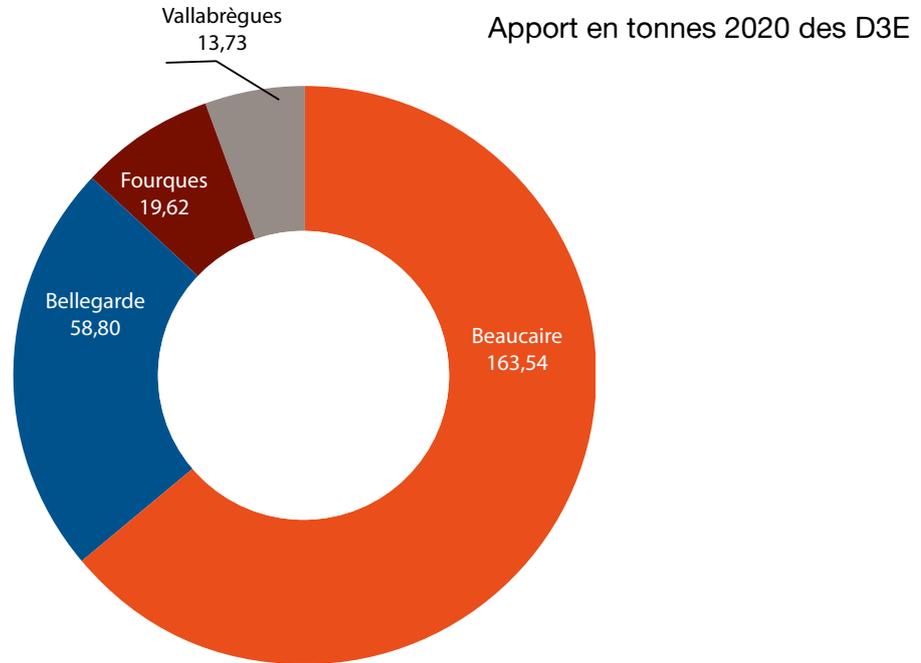


Coût du traitement + du transport  
**669 856 € ttc**

## Les déchèteries

Tonnage toutes déchèteries confondues  
D3E

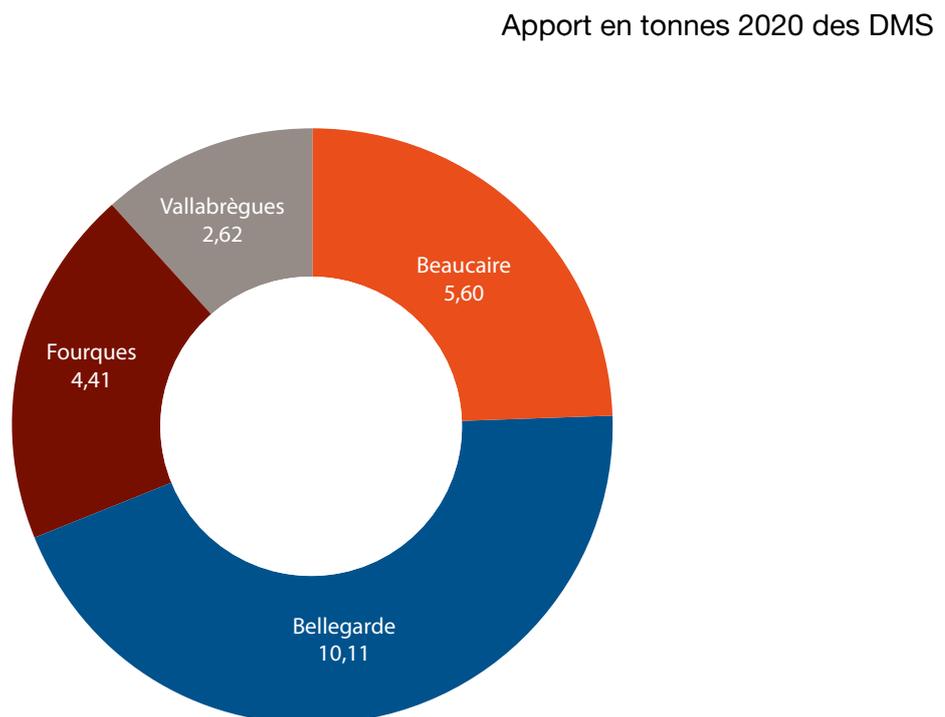
Total des apports :  
**255,70t**  
(188,28t en 2019)



## Les déchèteries

Tonnage toutes déchèteries confondues  
DMS

Total des apports :  
**22,76t**  
(26,37t en 2019)





**CCBTA**  
**1, avenue de la Croix blanche**  
**30300 Beaucaire - Tél 04 66 59 54 54**  
**[www.laterredargence.fr](http://www.laterredargence.fr)**